Supplément de L'Abeille.

SAMEDI, 5 MARS 1870.

Les Français à Yorktown.

En invitant "le gouvernement et le peuple français" à la célébration du centième anniversaire de la reddition des troupes britanniques, sous le commandement de lord Cornwallis, à Yorktown, le congrès, dit le *Courrier des Etats Unis* a suivi la voie ouverte par le congrès de 1781, qui avait ordonné l'érection d'un monument commémoratif rappelant le concours donné à l'armée américaine, par les forces de terre et de mer commandées par Rochambeau et de Grasse. Les documents suivants remettront sous leur vrai jour les liens intimes qui se sont établis entre les deux nations à cette époque mémorable.

A la séance du congrès du 24 octobre 1781, a été lue une lettre du général Washington, datée du 19, annonçant la reddition de l'armée britannique sous le commandement du comte Cornwallis, et accompagnant une copie de la correspondance relative à la capitulation. Séance tenante, sur la proposition de M. Randolph, a été votée la résolution suivante.

Résolu—Que le congrès se rendra aujourd'hui processionnellement, à 2 heures, à l'église luthérienne hollandaise, et rendra grâces au Dieu Tout-Puissant pour avoir couronné de succès les armes alliées des Etats-Unis et de France, par la reddition de toute l'armée britannique sous le commandement du comte Cornwallis.

Résolu—Que la lettre du général Washington, en date du 19, ainsi que la correspondance échangée entre lui et le comte Cornwallis relativement à la reddition des garnisons de York et de Gloucester, et contenant les articles de la capitulation, soit envoyée à un comité de quatre membres, qui seront MM. Randolph, Boudinot, Varnum et Carroll.

Résolu—Que le comité est invité à faire un rapport sur le moyen le plus propre, dans son opinion, à présenter les remerciements des Etats-Unis, assemblés en congrès, au général Washington au comte de Rochambeau et au comte de Grasse pour leur utile coopération à l'accomplissement de ce grand résultat; et aussi à offrir un témoignage d'estime au lieutenant-colonel Tilghman, aide-de-camp du général Washington, et porteur de ses dépêches annonçant l'heureux événement.

Ordonne—Que le secrétaire des affaires étrangères communique les présentes à l'honorable ministre plénipotentiaire de France.

Le 25 octobre, le congrès ordonne que le 13me jour du mois de décembre suivant sera désigné comme jour d'Actions de Grâces publiques dans tous les Etats-Unis, et que MM. Witherspoon, Montgomery, Varnum et Sherman formeront un comité afin de préparer une proclamation convenable pour la circonstance.

Le lendemain, 26, le comité présente, et le congrès adopte un projet de proclamation dont voici quelques extraits:

L'influence de la Divine Providence s'est signalée.... en suscitant pour nous un allié puissant dans une des premières puissances européennes.... A l'occasion d'une guerre dans laquelle ont été accomplis dans nos armées tant d'actes d'héroïsme couronnés de succès; particulièrement dans les Etats du Sud, où nonobstant les difficultés avec lesquelles elles ont été aux prises, elles ont recouvré tous le pays que l'ennemi avait envahi, lui laissant seulement un poste ou deux au bord de la mer; dans laquelle nous avons été si puissamment et si efficacement assistés par nos alliés, en même temps que dans toutes les opérations communes, la plus parfaite harmonie n'a cessé de régner entre eux et nous;.... dans laquelle, après le succès de nos alliés sur mer, un général de premier rang avec toute son armée a été capturé par les forces alliées sous la direction de notre commandant en chef.

Que Dieu daigne "protéger et faire prospérer notre illustre allié, et favoriser nos efforts communs pour le prompt établissement d'une paix sûre, honorable et durable!"

Dans la séance du 29 le comité auquel a été déférée par les résolutions du 24 la lettre du général Washington, et qui est composé de MM. Randolph, Boudinot, Varnum et Carroll, présente un rapport concluant comme suit:

Résolu,—Que les remerciements des Etats-Unis assemblés en congrès soient offerts à Son Excellence le général Washington pour les éminents services qu'il a rendus aux Etats-Unis, et particulièrement pour la bonne conception du plan contre les garnisons anglaises à York et Gloucester; pour la vigueur, la précision et l'habileté militaire avec lesquelles ce plan a été exécuté, et pour la sagesse et la prudence manifestées dans la capitulation.

Que les remerciements des Etats-Unis assemblés en congrès soient présentés à Son Excellence le comte de Rochambeau pour la cordialité, le zèle, le jugement et la vaillance avec lesquels il a secondé et avancé le progrès de l'armée alliée contre la garnison britannique de York.

Que les remerciements des Etats assemblés en congrès soient présentés à Son Excellence le comte de Grasse pour l'habileté et la bravoure qu'il a déployées en attaquant et défaisant la flotte britannique en dehors de la baie de Chesapeake, et pour le zèle et l'empressement avec lesquels la flotte sous son commandement a donné le plus heureux et le plus efficace concours aux opérations de l'armée alliée en Virginie.

Que les remerciements des Etats-Unis assemblés en congrès soient présentés aux commandants et autres officiers de l'artillerie et du génie qui ont supporté des fatigues et des dangers extraordinaires dans leurs approches rapides et courageuses des lignes de l'ennemi.

Que le général Washington soit invité à communiquer aux autres officiers et soldats sous son commandement les remerciements des Etats-Unis assemblés en congrès pour leur conduite et leur valeur dans cette occasion.

Résolu,—Que les Etats-Unis assemblés en congrès fassent ériger à York en Virginie, une colonne de marbre, ornée d'emblèmes d'alliance entre les Etats-Unis et Sa Majesté Très Chrétienne, et portant une inscription mentionnant brièvement la reddition du comte Cornwallis à Son Excellence le général Washington, commandant en chef des forces combinées d'Amérique et de France, à Son Excellence le comte de Rochambeau, commandant les troupes auxiliaires de Sa Majesté Très Chrétienne en Amérique, et à Son Excellence le comte de Grasse, commandant en chef de l'armée navale de France dans le Chesapeake.

Résolu,—Que deux drapeaux pris à l'armée britannique en vertu de la capitulation de York soient offerts à son Excellence le général Washington au nom des Etats-Unis assemblés en congrès.

Résolu,—Que deux pièces de campagne prises à l'armée britannique en vertu de la capitulation de York, soient offertes par le commandant en chef de l'armée américaine au comte de Rochambeau, et qu'il y soit gravé une brève inscription rapportant que le congrès a résolu de les lui présenter en considération de la part illustre qu'il a prise à obtenir la reddition.

Résolu—Que le secrétaire des affaires étrangères soit invité à prier le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très Chrétienne d'informer Sa Majesté que le désir du congrès est qu'il soit permis au comte de Grasse d'accepter un témoignage de son approbation semblable à celui présenté au comte de Rochambeau.

Résolu—Que le bureau de la guerre soit requis de présenter au lieutenant-colonel Tilghman, au nom des Etats-Unis assemblés en congrès, un cheval convenablement caparaçonné, et une épée élégante, en témoignage d'appréciation de son mérite et de sa capacité.

Sur la motion de M. Randolph, secondée par M. Boudinot, le congrès adopte, le 7 novembre 1781, la résolution suivante:

Résolu—Que le secrétaire des affaires étrangères soit invité à préparer une esquisse d'emblèmes de l'alliance entre Sa Majesté Très Chrétienne et les Etats-Unis, destinés à la décoration de la colonne de marbre qui doit être érigée dans le village de York, en vertu de la résolution du 29 octobre dernier.

En conséquence des résolutions et actes qui précèdent, la correspondance suivante a été échangée entre M. Robert R. Livingston, secrétaire des affaires étrangères des Etats-Unis, et Benjamin Franklin, ambassadeur des Etats-Unis en France.

ROBERT R. LIVINGSTON A BENJAMIN FRANKLIN.

Philadelphie, 24 octobre 1781.—Ci-joint vous trouverez la capitulation de Yorktown et Gloucester, par laquelle une armée anglaise de 5,800 hommes, s'est rendue aux armes alliées de France et d'Amérique; et, en outre, une importante avec 800 marins, à la marine de Sa Majesté Très Chrétienne.

DU MÊME AU MÊME.

Philadelphie, 16 décembre 1881.—Ci-joint une résolution du congrès ordonnant l'érection d'une colonne pour commémorer la victoire de Yorktown. Je dois requérir votre assistance pour mettre cette résolution à exécution, en ce qui la concerne, en m'envoyant l'esquisse demandée, avec une évaluation des dépenses nécessaires. Je désirerais qu'elle fût de nature à faire honneur aux nations dont elle est destinée à célébrer l'union, et pour cette raison je pense que l'exécution doit en être ajournée jusqu'à ce que nos finances sont en meilleur état qu'elles ne sont à présent; mais comme cela dépend uniquement du congrès vous voudrez bien me mettre à même de remplir mon devoir en mettant l'esquisse sous ses yeux aussitôt que vous pourrez la faire exécuter.

FRANKLIN A LIVINGSTON.

Passy, 4 mars 1782.—Je vais tâcher de me procurer un croquis pour l'emblème dont vous me parlez. Cela me rappelle une médaille que j'ai eu la pensée de frapper depuis le récent événement que vous m'avez annoncé—représentant les Etats-Unis par la figure d'un Hercule enfant au berceau, étouffant les deux serpents, et la France, par celle de Minerve, veillant sur lui, avec la pique et le casque, et sa robe semée de quelques fleurs de lys. La destruction de deux armées entières dans une seule guerre est une chose qui est rarement arrivée, et qui présage la force future de notre empire croissant.

LIVINGSTON A FRANKLIN.

Philadelphie, 30 mai 1782.—Je suis charmé de votre idée d'une médaille pour perpétuer le souvenir de York et de Saratoga. La pensée est simple, élégante, et elle exprime le sujet d'une manière frappante. Je ne puis pourtant m'empêcher de me flatter qu'avant qu'elle puisse être exécutée votre Hercule ne réclame un nouvel emblème dans votre composition.

BENJAMIN FRANKLIN A ROBERT R. LIVINGSTON.

Passy, 12 août 1782—Votre approbation de mon idée d'une médaille pour perpétuer le souvenir des victoires de York et Saratoga me fait plaisir et m'encourage à la faire frapper.

Je désire que vous me fassiez savoir quel est le genre de monument sur lequel les emblèmes en question doivent être appliqués,—s'il s'agit d'un obélisque ou d'une colonne,—ses dimensions,—s'il doit être sculpté en marbre avec les emblèmes sculptés sur ce marbre, et si l'œuvre doit être exécutée par les excellents artistes en ce genre que possède Paris, et dans ce cas à quel chiffre de dépense ils doivent être limités.

A cette correspondance il faut ajouter celle échangée entre M. Livingston et M. de la Luzerne, ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis.

ROBERT R. LIVINGSTON A M. DE LA LUZERNE.

Philadelphie, 24 octobre 1781—Je vous adresse ci joint un compte-rendu du succès signalé remporté par les armes unies d'Amérique et de France. Le ciment par lequel cet événement resserre les liens des deux nations, peut être justement compté parmi les avantages importants qui en résulteront pour elles.

ROBERT R. LIVINGSTON A M. DE LA LUZERNE.

Office of Foreign Affairs, 2 novembre 1781—Monsieur, c'est avec un plaisir particulier que j'obéis aux ordres du congrès [illegible] cette communication, afin de [illegible] montrer le cas qu'il fait de l'assistance [illegible] alliés, et du mérite de leurs [illegible] La confiance inspirée par les pr[illegible] l'estime dans laquelle sont tenus [illegible] forment de nouveaux liens [illegible] nations que des intérêts récipro[illegible] ent d'abord rapprochées. Dans [illegible] ments je me flatte que les actes [illegible] du congrès vous seront agréables [illegible] vous communiquerez avec plaisir [illegible] Majesté Très Chrétienne [illegible] offrir au comte de Grasse, [illegible], deux pièces de campagne [illegible] l'ennemi à York avec [illegible] de nature à montrer que le congrès [illegible] l'intention de les présenter [illegible] de la part illustre qu'il a [illegible] reddition.

LUZERNE A LIVINGSTON.

Philadelphie, 4 novembre 1781—Monsieur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 2 de ce mois, avec les résolutions du congrès en date du 28 octobre. Je ne doute pas qu'elles ne soient très agréables à Sa Majesté, et qu'elle n'apprenne avec plaisir que le souvenir du succès obtenu par les armées alliées sera conservé par l'érection d'une colonne sur laquelle sera inscrite une relation de cet événement, avec la mention de l'alliance.

Je serai heureux, avant que de nouvelles résolutions soient prises à ce sujet, de vous communiquer quelques idées relatives au monument en question. Il est tellement honorable pour les deux nations, et si propre à perpétuer le souvenir de leur union, que nous devons être également désireux de lui donner toute la solidité et toute la durée dont les œuvres des hommes sont susceptibles.

LIVINGSTON A LUZERNE.

6 novembre 1781—Monsieur—Ayant été honoré de votre lettre du 4 de ce mois, je remarque avec plaisir que le moyen suivant lequel le congrès se propose de perpétuer le souvenir du succès obtenu par les armes alliées à York est, dans votre opinion, de nature à être agréable à Sa Majesté Très Chrétienne. Comme le congrès doit désirer comme nous de rendre ce monument de l'alliance et des vertus militaires des forces combinées aussi durable que possible, de même que les avantages qui peuvent en être raisonnablement espérés, il aura, sans aucun doute, toute déférence pour les idées que vous pourrez lui suggérer relativement à la manière de mettre à exécution les résolutions du 28 octobre. Je recevrai, monsieur, avec plaisir, et je soumettrai au congrès telle communication que vous voudrez bien me faire l'honneur de m'adresser à ce sujet.

Une Succession de Quarante Millions.

Réclamation contre le gouvernement espagnol.

Dans notre numéro du 23 mars 1879 nous avons reproduit un extrait du *Journal officiel* du 7 février 1879, contenant le rapport favorable de la 6me commission de la Chambre des Députés sur une pétition des héritiers de Pierre Laporte, relative à leurs réclamations contre le gouvernement espagnol. Cette pétition avait été renvoyée au ministre des affaires étrangères avec recommandation. Il paraît que cette recommandation est restée sans effet, car nous trouvons dans le *Journal officiel* du 21 décembre 1880, un rapport d'une commission du Sénat recommandant de nouveau la pétition au ministre. Il faut espérer que les nouvelles instances que ne saurait manquer de faire le gouvernement français obtiendront enfin du gouvernement espagnol un acte de justice, vainement réclamé depuis si longtemps. Voici l'extrait du *Journal officiel*, dans lequel toute l'affaire est expliquée:

Extrait du "Journal officiel" de la République Française, No 348.

20 DÉCEMBRE 1880.—SÉNAT. (Session extraordinaire de 1880.)

CINQUIÈME COMMISSION. (Formation du 25 mai 1880.)

M. DE LA SICOTIÈRE, rapporteur.

Pétition No 263 (du 7 juin 1880). Adressée par M. le sénateur Adnet.—M. Arnaud Mailles, fondé de pouvoirs des héritiers de Pierre Laporte, armateur, en l'an IX, du corsaire français le *Réparateur*, et décédé à Santiago de Cuba, demeurant à Saléiès, Hautes-Pyrénées, demande au Sénat de réclamer l'intervention du gouvernement de la République auprès du gouvernement espagnol, afin de faire obtenir aux héritiers qu'il représente l'indemnité qui leur serait due en vertu des articles 1 et 16 du traité de paix du 20 juillet 1814.

La date du traité dont le pétitionnaire indique les dispositions protectrices (20 juillet 1814) et surtout celle des actes dont il sollicite l'auteur de ses mandants aurait été victime (1808); l'importance de la somme qu'il réclame au gouvernement espagnol (plus de 40 millions, intérêts compris), rendraient cette réclamation difficile à concevoir au premier aspect; mais l'étendue des pièces jointes à l'appui montre bientôt qu'elle n'a déjà fait ancienne, qu'elle a été déjà portée devant diverses juridictions avec une énergie et une constance que rien n'a pu lasser, et que les questions si délicates de droit international qu'elle soulève, ou plutôt que soulève l'exécution des sentences dont se prévaut le pétitionnaire, ont seules retardé la solution qu'il poursuit.

L'appui qu'il demande au Sénat, après s'être déjà adressé dans le même sens à la Chambre des députés, nous ne pouvons, toutefois, le lui prêter qu'avec toute la réserve que nous commandent tout à la fois le respect pour la prérogative gouvernementale et les ménagements dûs à un Etat étranger.

Voici les faits, réduits à leur plus simple expression, qui donnent lieu à la pétition du sieur Mailles.

En 1801, un traité d'alliance, intervenu entre la France et l'Espagne, stipula que les deux pays se prêteraient un mutuel secours dans la lutte engagée par la déclaration du blocus continental. Le Gouvernement français délivra des lettres de marque aux armateurs et capitaines de navires disposés à se livrer à la course maritime; et ce fut ainsi que, pourvu d'une commission délivrée par le général Ferrand, capitaine général de la colonie de Saint-Domingue, le corsaire le *Réparateur* fut armé par le Français Pierre Laporte et lancé en course, vers la fin de 1803.

Ce bâtiment, commandé par le capitaine Brun, entre autres captures, s'empara, le 16 décembre 1807, de la frégate anglaise la *Sémiramis*, portant, paraît-il, pavillon des Etats-Unis et venant de Bône (Afrique), avec un chargement de 216 nègres. Il la conduisit dans le port de Santiago de Cuba.

La frégate anglaise et son chargement furent vendus; le prix en fut séquestré dans les caisses du gouvernement espagnol, moins 15,816 piastres prélevées par Laporte, pour être distribuées à l'équipage du corsaire et employées à payer les frais occasionnés par la prise.

Une décision du tribunal de Santiago, du 27 décembre 1807, et une sentence du tribunal des prises de Saint-Domingue, du 30 janvier 1808, la validèrent. Mais Grove, l'armateur de la *Sémiramis*, forma opposition à cette décision, prétendit que la capture de son bâtiment avait constitué un fait de piraterie, demanda des dommages-intérêts énormes, et fut par obtenir que Pierre Laporte fût incarcéré pour le contraindre à la restitution des 15,816 piastres ci-dessus.

L'hostilité avait succédé, entre la France et l'Espagne, à l'alliance de 1801, et cette circonstance suffirait pour expliquer les difficultés qu'éprouva Laporte pour recouvrer sa liberté et pour faire maintenir la décision qui avait validé la prise du 16 décembre 1807. Il y réussit cependant.

Mais le gouvernement espagnol ne se borna pas à rester spectateur d'un débat dans lequel il n'était pas complètement désintéressé, puisqu'il restait provisoirement nanti des sommes objet du litige: il poursuivit, lui aussi, de son chef, l'armateur français Laporte. Il séquestra ses biens, aux termes de deux décisions, l'une du 11 juillet 1809, l'autre du 7 novembre 1810, et s'attribua par suite la propriété de cette somme dont il n'avait été jusque-là que le dépositaire.

Il se couvrait, pour élever cette prétention, du droit de représailles de guerre; il invoquait la prétendue "subrogation de S. M. Catholique aux droits et actions des Français ses ennemis, et à tout ce qu'ils possédaient ou avaient acquis en qualité de prise," et "la Révolution à ses représentants de tous les profits, droits et actions dont le Gouvernement français jouissait avant la guerre."

L'Anglais Grove ne paraît pas avoir essayé de combattre cette main mise sur le prix de sa frégate; il espérait sans doute être admis au partage.

Le traité de paix de 20 juillet 1814 vint changer entièrement la face des choses.

L'article premier additionnel de ce traité stipula que les propriétés de toute nature séquestrées en France au préjudice des Espagnols et au préjudice des Français en Espagne, leur seraient restituées dans l'état où elles étaient au moment du séquestre ou de la confiscation.

C'est de ce traité que Pierre Laporte et ses héritiers ont vainement réclamé jusqu'ici l'exécution.

A leur réclamation, le gouvernement espagnol opposa tout d'abord la nécessité de faire statuer définitivement par le tribunal de guerre et de marine sur l'ancienne demande formée par l'armateur de la *Sémiramis* contre celui du *Réparateur*.

Il était évident, en effet, que ses propres prétentions sur la propriété du prix de la *Sémiramis* devaient tomber avec le séquestre sur lequel elles s'appuyaient, et que le séquestre lui-même avait été aboli par le traité de paix précité.

Ce terrain de la discussion était parfaitement défini dans une lettre que M. Barrot, ambassadeur de France en Espagne, adressait au ministre d'Etat de ce royaume, le 20 février 1863:

"Je ne veux pas revenir sur le fond de cette affaire, qui a motivé une correspondance déjà volumineuse et dont les détails sont parfaitement connus de Votre Excellence; mais il ressort pour moi de l'étude de ce dossier et de la nature des faits eux-mêmes, qu'il y a dans cette affaire deux causes bien distinctes: le séquestre mis sur les biens de Laporte en représailles de guerre d'une part, et le séquestre préventif, relatif à la capture de la *Sémiramis*, de l'autre. Le tribunal suprême de guerre et marine est seul compétent, je le reconnais, pour connaître de ce dernier. Mais lorsque le litige relatif à la prise de la *Sémiramis* aura été jugé par lui, et que l'on ne se retrouvera plus en présence que du séquestre mis sur les biens de Laporte en représailles de guerre, l'article 1er additionnel du traité du 20 juillet 1814 reprendra tous ses droits, et l'affaire reviendra forcément dans les attributions de la première secrétairerie d'Etat. Votre Excellence le reconnaîtra avec moi.

Signé: BARROT."

Par une sentence du 24 octobre 1864 et par une autre du 20 octobre 1865, qui corrigea et compléta la précédente, le Tribunal suprême de guerre et marine vida enfin la question: "Il déclara les héritiers de Pierre Laporte absous de la demande formée, le 25 janvier 1809, par l'armateur de la *Sémiramis* contre l'armateur du *Réparateur*; déclara que les dits héritiers devaient être réintégrés dans tous leurs biens séquestrés le 15 février 1809, ainsi que dans tous les revenus de ces biens produits depuis l'époque du séquestre. Tout ce que la sentence conclut du 7 novembre 1810, les décrets du 28 juillet et du 9 août 1819, et du 1er août 1822 auront de conforme est confirmé, et tout ce qu'ils auront de contraire est révoqué. Il est déclaré que les sommes provenant du produit de la prise de la *Sémiramis* doivent rester en dépôt jusqu'à ce qu'il soit établi dans les actes de la sentence du 30 janvier 1808 a acquis l'autorité de la chose jugée, et jusqu'à ce que les intéressés exercent les actions qui peuvent les concerner.

Le litige était ainsi terminé, les droits des héritiers Laporte sur le produit de la vente de la *Sémiramis* étaient définitivement reconnus; il ne leur restait plus qu'à obtenir l'exécution de la sentence du Tribunal suprême, et comme Pierre Laporte vivait le gouvernement espagnol à l'ambassadeur de France, en novembre 1865: "Les intéressés devaient pour l'obtenir, s'adresser à l'autorité judiciaire compétente."

C'est ce qu'ils n'ont cessé de faire depuis cette époque, sans succès.

Les prescriptions de la sentence, celles de l'exécutoire royal expédié au capitaine général de Cuba le 7 décembre 1865, les décrets même qui ordonnaient la restitution ont été éludés sous une foule de prétextes.

Il y eut bien, en 1867 et 1868, remise en due forme aux héritiers Laporte de quelques-uns des immeubles séquestrés sur leurs auteurs; mais, dès le 15 mai 1868, ces immeubles leur furent repris par le gouverneur de Santiago de Cuba, en conséquence des réclamations de certains sujets espagnols auxquels ils avaient été distribués pendant le séquestre, et auxquels il paraît bien difficile de reconnaître plus de droits que n'en avait lui-même le gouvernement dont ils les tenaient. Le Conseil suprême de la guerre ordonna au capitaine général d'assurer l'exécution des titres ci-dessus. Impuissance ou mauvais vouloir de la part des autorités espagnoles, ces nouveaux ordres n'ont pas mieux été accomplis que les premiers et les héritiers Laporte, victimes d'une seconde spoliation, d'autant plus étrange qu'elle est en contradiction formelle avec les ordres et les instructions précis du Gouvernement, qui avait reconnu l'arrêt de la première, attendent encore la restitution des immeubles dont il s'agit.

Quant aux fonds provenant de la vente de la *Sémiramis* et déposés dans les caisses de l'Etat espagnol, les prétextes allégués pour en éluder la restitution, ont été d'une autre nature.

Il paraît que de graves abus, commis dans l'administration des dépôts, en auraient rendu la restitution et la liquidation difficiles. Ce n'est pas la faute de Laporte. Ce n'est pas lui qui avait choisi les administrateurs, qui avait placé en des mains où des garanties plus ou moins sûres, les fonds séquestrés par le gouvernement espagnol, et dont ce gouvernement est encore aujourd'hui débiteur envers lui. Il est impossible qu'on agents aux justes réclamations de son créancier, pour se dispenser de l'exécution ponctuelle de ses engagements. Ces principes de souveraine équité et de droit éternel ne fléchissent pas, parce que le débiteur serait le gouvernement d'un grand pays; ils semblent même acquérir vis-à-vis de lui une autorité nouvelle et particulière. Il ne serait pas moins étrange que l'on cherchât une différence, dans la circonstance présente, entre la responsabilité de l'Etat et celle du Trésor public qui n'est, qui ne peut être qu'une agence et une dépendance de ce même Etat.

Nous n'insisterons pas davantage sur les pénibles réflexions que doit naturellement faire naître dans un pays comme le nôtre, pays habitué à aller au fond des choses et à y chercher, malgré les sophismes et la controverse, le droit et la vérité, de si longs efforts pour paralyser la reconnaissance des droits d'un particulier, et quand ces droits ont été reconnus par les autorités compétentes, pour entraver l'exécution de leurs sentences.

Mais ce ne sont pas seulement les intérêts et les droits d'un citoyen français qui se trouvent ici en suspens.

Le Gouvernement français a été partie à ce traité du 20 juillet 1814, qui sauvegardait la situation de ses nationaux, et l'on pourrait dire que s'il n'est pas tenu vis-à-vis de chacun d'eux d'en procurer directement l'exécution matérielle, tout ce qui se fait contre eux, de la part du Gouvernement avec lequel il avait contracté, est fait, dans une certaine mesure, contre lui, et peut engager ainsi sa responsabilité morale.

Il paraît que le représentant des héritiers Laporte avait offert au Gouvernement espagnol une transaction, par laquelle il consentait à de larges sacrifices; qu'elle avait été acceptée par quelques-uns des représentants de ce Gouvernement, repoussée par d'autres. Cette circonstance ne peut qu'ajouter aux regrets que l'on doit éprouver en voyant, d'une part, que les droits de ces héritiers ont été ainsi reconnus une fois de plus, et de l'autre, que la solution de cette affaire en fait pouvait être, et serait peut-être encore assez facile.

Nous avons dit qu'une pétition avait été adressée à la Chambre des députés par M. Mailles, représentant desdits héritiers, pour solliciter son intervention en faveur de ses commettants auprès du Gouvernement français.

Sur cette pétition, qui porte la date du 20 mai 1878, un rapport de M. Léon Peulvey, soigneusement motivé, propose le renvoi à M. le ministre des affaires étrangères, "en la recommandant à toute sa sollicitude (1)."

C'est dans les mêmes termes que votre cinquième commission a l'honneur de vous en proposer le renvoi à M. le ministre des affaires étrangères.—Renvoi au ministre des affaires étrangères.

(1) *Journal officiel* du 7 février 1879 (6e commission).

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Aranzas Am. 1157 Ralsco pour——Alger, C A Whitney &co
Bonne Ang 1878 Lamb pour Elevator, Gretna, Forstall Ross & Clayton
Chase Am. 576 Peterson pour les ports de la Floride 12 1er dist, E B Post & Bell
Clinton Am. 1187 Staple pour la Havane, Alger C A Whitney &co
Cid Ang. 1513 Hawle pour le Continent Westwego, Fugster &co
E B Ward Jr Am. 388 Plazall pour Ruston 9 3e dist, S Oteri & Bro
Flachat Fr. 2 89 Lohuey pour le Havre, 20, 3e dist. L Grand
Favorita Ang. 1573 Meléren pour le Continent, Elevator, A B French &co
Gallego Esp. 2333 A'decoche pour——Pointe, A K Miller &co
Hutchinson Am. 1433 Baker pour la Havane, Alger, C A Whitney &co
Jamaican Ang. 2010 Winder pour Liverpool, 43 de dist, T & G Forwood
Morgan Am. 994 Henry pour——Alger, C A Whitney &co
Margaret Am. 508 Ottesen pour les Ports de la Floride 12 1er dist, I K Roberts
Mayaguez Esp. 1178 Mendoza pour Liverpool 43 de di t, L LeCorte &co
Morgan City Am. 2271 Adams New York Alger, C A Whitney &co
New Orleans Am. 1140 Halsey pour New York, 8 3e dist, A Moulton
Pedro Esp. 1181 Dugaro pour Liverpool—, 1er dist. L Ranger &co
Redewater Ang. 1460 McKenzie pour——14 1er dist Angelo Castimano
Vladimir Ang. 1963 Harrison pour le Continent Elevator Dewolf & Hammond
W G Hewes Am. 1116 Hill pour——Alger C A Whitney &co

NAVIRES

Ames Fish Am. 1496 Hoffses pour Liverpool 7e rue, A K Miller &co
Aurora F Aut. 1045 Ivancich Bub's 26 3e dist, Musich et Cosulich
Belle Morse Am 1307 Hutchins pour Liverpool 29 3e dist. Silas Weeks &co
Charles Ang. 1536 Saunders pour le Havre, 29 3e dist. Norton & Bell
Enoch Train Am.—— Morris pour——Pointe, Hall & Vaughan
Glenesmere Ang. 1165 Clark pour Liverpool 26 1er dist Forstall Ross & Clayton
Gripen Suéd. 1204 Von Melhen pour le Continent, Freestown, Robt Oerlein
Glasmerry Ang. 1646 Dawson pour Liverpool 3e rue, Hall & Vaughan
Henry Ali. 1227 Fischer pour Brême 24 3e dist, A K Miller &co
John Murphy Ang. 1506 Nickerson pour Liverpool, 27 3e rue, A K Miller &co
Lisgie Moore Am. 1124 Cox pour Brême 33 1er dist, Lovell & Bailey
Mount Pleasant Ang 1493 Wallace pour Liverpool 3e rue, L LeCombe &co
Montegall Ang. 1244 Davis pour——Pointe, Lovell & Bailey
Pleiades Am. 1220 Chase pour Liverpool 30 3e dist Lowe E Moore & o
Rossberg Nor. 1047 Jensen pour Revel 20 1er dist, Robt Oerlein
Regent Ang. 1243 Tradwell pour Liverpool, 19 rue L Reyer &co
Shelburne Ang. 1217 Murphy pour l'Europe Gretna, Norton & Bell
Scioto Am. 855 Flowers pour Baltic 26 de dist, A K Miller &co
Scotia Am. 1172 Olivier pour le Havre 3e rue, Silas Weeks &co
Western Empire Am. 1399 Lambert pour Liverpool 28 3e dist, Louis Ranger &co
Zouave Am. 1203 Soper pour——1re rue, au capitaine

BARQUES.

Annie Barr Am. 650 Byrne pour la Méditerranée Gretna, Hall & Vaughan
Asor Nor. 261 Tonnesen pour Riga 18 1er dist, Robt Oerlein
Amalia Figli Ital. 432 Caleri pour Gênes, 17 3e dist, A K Miller &co
America Ital. 711 Pereri pour Brême 28 1er dist, A K Miller &co
Albert Nor 656 Andersen pour Revel 29 3e dist, Musich & Cosulich
Antonio Esp. 272 Castro pour Malaga, 3e rue au capitaine
Bridgeport Am. 711 Morgan pour——32 1er dist, au capitaine
Baltasar Aut 520 Tarabochia pour le Continent, Freestown, Musich & Cosulich
Catharine Ang 353 Reeve pour——9 1er dist, J L Phipps &co
Ellen Aut. 655 Zer pour Cronstadt, 16 3e dist, Musich & Cosulich
Ercole Ital. 544 Caneco pour Brême Alger A K Miller &co
Emanuele Ital. —— Cafiero pour——Pointe, au capitaine
Ferreri Ital. —— Jaccarino pour——Pointe, au capitaine
Giulio Ital. 513 Pasillo pour Reims, 21 1er dist, Jos Kelley
Helen Angier Am. 654 Gary pour——34 1er dist, Lovell & Bailey
H D Brookman Am. 688 Pettigrew pour——37 3e dist, au capitaine
Jane Law Ang. 1319 Alexander pour Liverpool 30 3e dist, DeWolf & Hammond
John Johnson Ang. 690 Pickles pour——1re rue, Hall & Vaughan
Kate Ang. 687 Larken pour l'Europe Gretna, Norton & Bell
Lansdowne Aut. 465 Gladulich pour——18 3e dist. A K Miller &co
Minnie M Watts Am. 1023 Watts pour le Havre, 21 1er dist, A K Miller &co
Mess Glen Ang 997 Morris pour le Continent Gretna, Hall & Vaughan
Montreal Ang —— Coalfleet pour——Elevator, au capitaine
Nellie Moody Ang 771 Doty pour l'Europe na, Norton & Bell
Ontario Ang. 840 Mosher pour——Pointe, Norton & Bell
P F Webster Ang. 1286 Perry pour Liverpool, Gretna, Silas Weeks &co
Rosina Aut. 592 Tonetto pour——17 3e dist, A K Miller &co
Reine des Anges Fr. 640 Duhamel pour le Havre, 17 3e dist, B F Hopkins
Siberia Ang. 1301 Wilson pour U Kingdom, Gretna, Forstall Ross & Clayton
Seconda Emilie Nor 395 Toraldsen pour Brême 18 3e dist, Robt & Oerlein
St-Kilda Ang. 1073 Hines pour——3e rue, Norton & Bell
Tabor Ital. 570 Benvenuto pour Gênes 20 1er dist. Musich & Cosulich
Vincenzo Perrotta Ital. 686 Cerino pour Gênes 32 3e dist, A K Miller &co
Wyoming Am. 912 Mitchell pour Cronstadt, 3e rue, A K Miller & Co

BRICKS.

Angelota Esp. —— Pages pour——Pointe, au capitaine
Delphie All. 243 Dejonge pour Santander, 3e rue, L H Terry
Danny Aut. 394 Bisoevich pour Revel 27 1er dist, A K Miller &co
Euphemia Aut. 366 Sbisa pour Cronstadt 27 1er dist, A K Miller &co
Maria Celeste Ital. 307 Schiano pour la Méditerranée, 17 2e dist, Musich & Cosulich
Nada Aut. 440 Scioh pour Cronstadt 17 2e dist, A K Miller &co
San Lorenzo Mex. 126 Sancho pour——Alger, au capitaine

GOELETTES.

Anna E Kranz Am. 682 Ferrara pour Revel, 36 1er dist, Norton & Bell
Bessie E Dickinson Am. 275 De'ey pour——17, 1er dist, au capitaine
Carmela Mex. 170 Zaragozoochea pour——Alger, Avendano Bros
Clara L Dyer Am. 77 Nickerson pour——Pte Tier, E Pilsbury
Eugenie Am. 90 Ferrer pour——14 1er dist, H O Hynson
Emma Miley Am. —— Collin pour——Pointe, Agar & Leleng
J G Whipple Am. 65 Frenty pour Lake Up Pte Tier, au capitaine
John H Kranz Am. 686 Fischer pour Philadelphie, 22 1er dist, Norton & Bell
Jennie Wood Ang. 120 Arnet pour Bay Islands, Pte Tier, S Oteri & Bro
R B Locke, Am. 66 Tredup pour Bays Islands, Pte Tier, G Grande
Ruth Robinson Am. 497 Miller pour——Pte Tier, Westfeldt Bros
Susan Scranton, Am. 106, Clark, Bay Islands Pte Tier, Chas H Schenck
Santo Oteri Am. 179 Ward pour——Pte Tier, S Oteri & Bro
Thomas N Stone Am. 394 Fischer pour Apalachicola 16 1er dist, E B Poole
Wm Belson Ang. 58 Hawkins pour——Pte Tier, au capitaine
W A Levering Am. —— Smith pour Galveston Pointe, au capitaine

LISTE DES NAVIRES
En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship Lone Star, Quick..........parti 23 fév
Steamship Hudson, Freeman..........parti 25 fév
Steamship Chalmette, Reed..........parti 25 fév
Goelette Mathilda Krans, Rich, expédiée 14 fév

FORTERESSE MONROE.

Barque Chinampas, McQuarie..........partie 16 fév

LIVERPOOL

Steamship Mississippi, Gibson..........parti 3 fév
Steamship Lissard, Millan, en chargement 8 fév
Steamship Excellent, Metcalf..........parti 3 fév
Navire Walter D Wallet, Hatfield..parti 23 fév
Navire Bombay, Peterson..........partie 3 fév
Navire Prussia, McLoon..........parti 20 jan
Navire Martha Cobb, Greenbank, en chargement 6 jan
Navire Orient, Allen.......en chargement 6 jan
Navire Missouri, Warren..........parti 29 déc
Navire Birmingham, Murray..........parti 7 déc
Navire Trigo Colcord..........parti 16 déc
Barque Armenia, Edgett..........partie 17 fév
Barque Alfarin, Sorensen..........expédiée 3 jan

LONDRES

Barque Ristori, Racich..........expédiée 30 déc

BARROW.

Barque Planeti, Petersen..........partie 20 jan

GLOUCESTER.

Barque Gaspes..........partie 7 jan

GLASCOW.

Barque Fredelich, Siestrae..........partie 20 jan

QUEENSTOWN.

Barque Themis..........partie 21 déc

SHARPNESS.

Barque Gaspe, Mottyer..........partie 6 janv
Navire William Journeay..........parti 17 jan
Barque Iris, hné, Westerburg..........partie 28 jan

EYAN

Barque Orion, Kandeen..........partie 3 jan

LOWESTOFT.

Barque Leif Erickson, Jensen..........partie 4 jan

DEAL

Barque Telemach, Andersen..........partie 3 jan

LONDONDERRY

Barque Champion, Moon..........parti 30 nov

BRISTOL

Barque Nueva Charina, Attanasio..........partie 18 fév

ABERDEEN

Barque Namirna, Dabocevich..........partie 21 déc

CORK

Navire Cochier, Teller..........parti 26 nov

ROTTERDAM

Barque Johanne Marie, Jaborg..........partie 3 déc

CARDIFF

Steamship Lartington, Metcalf..........expédié 9 fév
Barque Thrush..........expédiée 13 nov

FALL RIVER.

Barque Mignon, Stoll..........partie 16 fév

LIMERICK.

Barque Thorgny, Andreassen..........partie 30 jan

PERTH AMBOY

Barque F A Willey, Willey, en chargement 18 fév

ANVERS

Navire Oneota, Owens..........parti 4 jan
Navire Woodland..........parti 4 déc
Navire Athlon, Dexter..........parti 4 jan
Barque Royal Hasia, Peck..........partie 4 fév
Barque Mistletoe, Winchester..........partie 4 fév
Barque Bertha, Kester..........partie 3 jan

HAVRE

Steamship Chatelier, Legerbraux..........parti 2 fév
Navire Peruvian Congress, Power..........parti 12 fév
Navire Theo Lord, Fairburn..........parti 12 jan
Barque Gusta Hesna, Fleck..........partie 6 jan
Barque Abram Young, Ferguson..........partie 30 déc
Barque Marcopolo, Reinertsen..........partie 26 déc

BORDEAUX.

Barque Auktor..........partie 12 fév
Barque Orion, Kandeen..........partie 3 jan
Barque Don Justo, Jones..........partie 26 jan

MARSEILLE

Barque Albion, Larsen..........partie 19 déc

ROUEN

Barque Harry Bailey, Sinclair..........partie 28 déc
Barque Yarmouth, Hilton..........partie 5 jan
Barque Julia, Pedersen..........expédiée 1 déc

LIVOURNE.

Barque Mariana Guida, Gerida..........partie 19 jan

ALGER

Barque Romus, Landsgaard..........partie 17 nov

ORAN.

Barque Quisie, Rodolovich..........partie 9 jan

DELFZYL.

Barque Chas Bel, Stan..........partie 7 jan

DRAGOR.

Barque Rolo, Nellsen..........partie 4 jan

DUNQUERQUE.

Barque Nordenskjold..........partie 14 jan

BREME

Steamship Cymnea, Waters..........parti 1er janv
Navire Friedrich, Bruggerman..........parti 12 fév
Navire Margaretha, Popp..........parti 21 jan
Barque Harzberg, Hartmann..........partie 16 fév
Barque Augusta, Von Harten, en chargement 10 fév
Barque Protheandel, Wacker..........partie 28 déc

HAMBOURG

Navire Ernest Richter, Murphy..........parti 5 jan
Barque Iber, Liebh..........partie 26 déc

LISBONNE

Navire Breman, Bourgne..........parti 22 janv
Navire Sarah, Ulmer..........parti 25 jan
Barque Agnia, Bauda..........partie 25 jan
Barque Antonio La Nasa, La Nasa, expédiée 9 jan
Barque Guiseppina & Vincenzo, Sodolo, partie 9 jan

BARCELONE

Barque Ella, Flint..........partie 14 déc
Barque Luciana, Serra, Marcos..........partie 7 déc

GENES

Barque Elle, Nicolich..........partie 2 déc
Barque Teresini, Bruno..........partie 6 jan
Brick Aurora, Adorno..........partie 28 jan

PALERME.

Steamship Concordia..........parti 4 fév
Steamship Chiswick, Hegg..........partie 16 fév
Steamship Coreville..........en chargement 6 fév
Barque Maria Adelaide, Raceri, expédiée 13 jan

OPORTO

Barque Guerrero, Rosso..........partie 1er jan

MADERE.

Barque Teriot, Matheson..........partie 30 jan

HELVOET.

Navire Dora, Arneson..........parti 14 jan

MALTA.

Barque Generosa, Fusirolla..........partie 17 jan

CATANE.

Navire Patty..........parti 19 janv

RIO DE JANEIRO

Navire Li'lya, Bennett..........parti 18 jan
Barque Stephania, Beer..........partie 15 janv
Barque Eastern Chief, Young, en chargement 26
Barque Cavalier..........partie 12 jan
Barque Arcturus, Kelley..........partie 11 jan
Goelette Grace, Pedersen..........partie 5 jan

SALONIQUE.

Barque Gomeron, Laure..........partie 1er jan

KINGSTON, JE

Navire Herman, Marvin..........parti 5 jan

HAVANE.

Barque Adela, Quesada..........partie 28 déc

SABLES D'OLONNE.

Barque Homer, Marcelin..........partie 23 jan

VERA CRUZ.

Steamship Bayswater, Stracken, en chargement 4 fév
Steamship Gilsland, Parsons, en chargement 6 fév
Goelette Ariel, Bryan..........en chargement 8 fév

BUENOS AYRES.

Barque Oscistera..........partie 9 janv

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC,
No. 111 et 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti.
1er janv—6mDMaV

TROIS NÉCESSITÉS:
L'Eau, la Lumière et un Bon Annuaire (City Directory.)
Ne manquez pas de vous procurer un City Directory de Soards de 1881;
qui se vend maintenant.
Prix de l'abonnement, la carte y comprise....$5
La seule CARTE DE VILLE sure, prix: 50 cents; exempte aux commerçants.
ENCHAINEZ VOS ANNUAIRES!
Nombre de plaintes sont parvenues aux éditeurs relativement à des Annuaires volés par des emprunteurs, des colporteurs, etc. Afin de mettre un terme à cette pratique, a été imaginé, il est fait usage de petites chaînes au moyen desquelles les annuaires peuvent être fixés aux bureaux, aux comptoirs. Des chaînes d'acier dans tous les magasins de quincaillerie, 25 cents y compris l'installation du fil de fer nécessaire pour l'adaptation des livres qui seront fixés en sûreté. Tout Annuaire offert en vente pour une somme moindre que le prix a été volé.
L. SOARDS & CIE, éditeurs,
No 5 Passage Commercial, coin de la rue Camp.
6 fév—1m

ROYAL LOAN OFFICE
Coin des rues Royale et Toulouse.
ARGENT prêté sur des valeurs collatérales: Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Piano, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
Sunst—1an LEONORA PASS.

F. LIMONGY,
20 .... RUE ST. LOUIS 20
OFFRE à vendre, aux plus bas prix, en magasin et à arriver:
175 barriques vins de Bordeaux, (différentes marques.)
60 caisses Champignons et Petits Pois.
200 caisses Fruits à l'Eau de Vie.
150 caisses Vinaigre.
50 barils Vinaigre.
100 barils Olives vertes.
150 barils Vins de Californie, des meilleures qualités.
HOUTARDE, VERMOUTH, KIRSCH, CHARTREUSE, PATES TRUFFES, BOURBON ET RYE WHISKIES. HUILE, ABSINTHE, COGNAC, BENEDICTINE, CEPES
Et un grand assortiment de liqueurs et conserves.
Les familles trouveront les vins, liqueurs et conserves, en détail, aux plus bas prix du marché, livrés dans toutes les parties de la ville.
13fév—1m—DMaJ

NEW ORLEANS BIRD STORE,
MORITZ SCHUCHARDT,
69......RUE DE CHARTRES......69
Marchand d'oiseaux, cages, écailles et ouvrages en écaille, cotons, petits animaux, etc.
22 fév—1 m—sur lend dim

THE GREAT SAUCE OF THE WORLD.
Lea & Perrins
Signature is on every bottle of GENUINE WORCESTERSHIRE SAUCE.
Imparts the most delicious taste and zest to
EXTRACT of a LETTER from a MEDICAL GENTLEMAN at Madras to his brother at WORCESTER, May, 1851.
"Tell LEA & PERRINS that their sauce is highly esteemed in India, and is, in my opinion, the most palatable, as well as the most wholesome sauce that is made."
SOUPS, GRAVIES, FISH, HOT & COLD MEATS, GAME, &c.
Sold and used throughout the world.
JOHN DUNCAN'S SONS, AGENTS FOR THE UNITED STATES, NEW YORK.

JOHN R. LEGIER,
Notaire,
No 79 Passage de la Bourse, Entre les rues Conti et Bienville, NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er octobre—1an DMarV

Importation Directe!
LES HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,
Offrent à partir de MERCREDI 8 du courant, des occasions spéciales de bons marchés en MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,
dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.
—AUSSI—
le reste de leur stock en
Fourrures Capes, Manchons, etc,
—ET—
Jupons de Feutre de Fantaisie.
6 mar

LE DERNIER EDIT ROYAL! ACHETEZ VOS HABITS DE BAL COMPLETS, CHEZ GODCHAUX, 81 & 83 RUE DU CANAL.
24 fév—

GRAND DEPOT DE TAPIS ET DE TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CO.,
100 RUE DU CANAL.
Tapis Nouveaux dessins avec Bordures
Toiles et des anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain. Nattes coco. Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin. Cretonnes françaises et anglaises. Rideaux en dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fantaisie.
Ameublement, Moquette et velours. Corps, Bruxelles, et tapisserie de tapis, 3 plis, et 2 plis.
Corniches et Corniches à tringles, demandes garnies de franges à boules.
Dessus de tables anglais et américains de toutes les grandeurs
Assortiment complet de Nattes de Canton, blanches, et damassées de toutes les grandeurs.
Articles de tous genr pour tapissiers.
21sept—6m

NOTRE NOUVEAU FONDS
—DE—
Marchandises Sèches de Saison
est maintenant le plus complet que nous ayons jamais offert aux acheteurs, et auquel nous ajoutons tous les jours
En marchandises du pays—Assortiment complet au plus bas prix.
En marchandises de fantaisie et en étoffes à robes—Importations des premières maisons du pays.
En notions, etc.—Un meilleur assortiment ne pourrait être trouvé ailleurs.
En lingerie de dessous pour dames—Un département spécial—Les plus jolis dessins, coupés des meilleures étoffes à 15 pour cent moins chers qu'on ne pourrait les faire confectionner ici.
En tapis américains et importés—Articles meilleur marché et en plus grande variété que dans les maisons régulières.
En nattes, devants de cheminées, stores pour fenêtres, etc.—Les dernières nouveautés, et aux plus bas prix.
Ces marchandises ont été achetées par notre M. B. Croner des plus grandes maisons du Nord et de l'Europe, et nous garantissons tout ce que nous vendons.
Nous appelons l'attention particulière des dames sur un assortiment choisi de Satins de Lyon noir et en couleur à $1 la yarde; aussi, sur ces étoffes pour
L'USAGE DU SOIR.
Echantillons envoyés sur demande à tous les points du pays.
B. & W. CRONER,
142 rue du Canal, coin Bourbon. (Bâtisse Touro.)
13fév—1m

MAGASIN D'ART
—DE—
LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Bâtisse Touro.)
PAR UN ÉLÉVATEUR
On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moules.
Je ferai les Photographies les meilleures et des derniers genres
et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions Plus raisonnables que jamais,
en égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas atteint. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.
THEO. LILIENTHAL, Propriétaire.
5 déc—6mois

BONNETERIE! BONNETERIE!
D'IMPORTATION DIRECTE.
Nous offrons en vente, maintenant, le PLUS VASTE ASSORTIMENT de
Bonneterie de Fantaisie
—POUR—
Messieurs, Dames et Enfants,
EN SOIE, FIL D'ECOSSE ET COTON.
D. H. HOLMES,
15 Bourbon | 155 Canal | 14 Dauphine
15 fév—

Dr Chr. Sanders, Homœopathe,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN,
Résidence: 193, RUE ST. LOUIS.
Heures de consultations de 7 à 9 A. M. et de 4 à 7 P. M.
Recommandé par le Dr Wm. H. Holcombe.
Consultations à l'ancien cabinet du feu le Dr. A. DUPAQUIER,
181, Rue de l'Hôpital, coin Dauphine.
Heures: De 9 à 10 A. M., et 3 à 4 P. M.
Consultations en français, anglais, allemand et espagnol.
17 fév—1m.

L.S.L.
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 8 MARS 1881.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE C.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 8 Mars 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit...... 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit...... 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit...... 900
1,857 Lots se montant à......$110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
Souvenez-vous qu'un Tirage de $2 du MARDI, 8 Mars 1881.
TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans Lne
ou à la même personne au No 319 Broadway New-York.

Etabli à Liverpool EN 1834.
Pale Ale de BASS.
IHLERS & BELL — FINEST EXPORT PALE ALE — CAUTION—None Genuine unless bearing our SIGNATURE on LABEL and PATENT SILVER CAPSULE
A VENDRE PAR
Bassetti & Xiques
67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69
20 fév—3m

JOUISSANT de la CONFIANCE PUBLIQUE DEPUIS 1829.
Sirop Pectoral Balsamique de
DUCONGÉ.
Le soussigné prend ce moyen d'informer le commerce et le public que, par un achat récent, il est devenu le seul propriétaire de ce sirop végétal bien connu. Ayant fait un long apprentissage dans la préparation de ce sirop sous celui qui l'a composé, il est résolu à lui conserver la haute réputation d'excellence dont il jouit depuis plus d'un demi-siècle. Pour toutes les affections des poumons, telles que: Rhumes, Toux, Asthme, Bronchite, Inflammation de la gorge, Crachements de sang et Coqueluche, sa merveilleuse efficacité a été reconnue dans toutes les familles du Sud et de l'Ouest. Il a été aussi trouvé souverainement bon pour les désordres inflammatoires tels que: Rhumatisme, Diarrhée et surtout dans les cas de Dyssenterie. A cause de sa composition particulière il se conserve pendant des années sans fermenter et sa saveur agréable est des plus douces au palais.
Donnant mon attention personnelle à la soigneuse préparation du sirop, sa mise en bouteilles et l'expédition de chaque caisse, j'ose espérer mériter le patronage très grand dont jouit le sirop depuis si longtemps et à de si justes titres.
F. E. DUCONGÉ, Seul Propriétaire.
Laboratoire 107 rue Royale, N. O., Lne.
A vendre par tous les droguistes.
30 jan—3m DMaJ

VINCENT MICAS,
Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
de MM. Sazerac de Forge et Fils.
Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.
Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de
LIQUEURS ET VINS FINS,
14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.
CET AMER,
provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson des plus agréables.
CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres, de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.
Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.
Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane. C. Délery, D. M. P.
R. L. Taney, M. D. Capdevielle, D. M. P.
E. Harrison,
Dee C. Holliday, M. D., 26 rue St-Charles.
Dr Faget, Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P. Thos. Layton, D. M. P.
N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
M. Micas à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment, s'efforçant de conserver à cet établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter.
30 janv—6m D.MarJ.

C. ROUYER,
COIN
CHARTRES et CONTI.
L'USAGE établi de faire, une fois l'an, des Cadeaux, et le moment de cette époque approchant, j'invite le public à venir visiter mon Stock de Marchandises, choisi spécialement pour cet objet et qui par la modicité des prix défie toute concurrence. J'offre à vendre les plus fins et le bel assortiment de Montres, Bijouterie, Pendules, Jumelles d'Opéra, Lunettes, Pince-nez; aussi, Services d'Argenterie, tels que Coupes de table, Demi-couverts pour enfant, Gobelets, Rouleaux de serviettes, etc., etc.
Spécialité pour les Couverts Alfénide et Orfèvrerie en Plaqué.
1 jan—3m DMJ.

Brasseries.
MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
1er fév—81 1 an, DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGENE ERATH,
283.....RUE VILLERE.....283
Entre Esplanade et Chemin du Bayou
11 jan—81, 1an DMarJ

Vins, Sardines, Olives etc, en magasin et à livrer.
140 barriques Vin de Bordeaux, P. Clermont & Co., etc.
100 1/2 barils Vinaigre de Vin, français et allemande.
300 caisses Cerises et Fruits à l'eau-de-vie, T. Cossard.
50 .. Liqueurs—Chartreuse, Dantzick, &c.
600 .. Vermouth, Noilly, Pratt & Co, et Martini Sola & Co.
500 .. Sardines de choix, Sardines Lemarchand, sans arêtes, Câpres, Pâtés Truffés, Thon, Petit Pois, Champignons, Moutarde, Variantes, Macquereaux, Truffes, &c.
2000 Dames-jeannes allemandes, 1, 2, 3, 5 gallons
100 barillets Olives en saumure 1er choix.
300 barils Vins de la Californie, S. Lachman & Co.
A vendre par
E. J. HART & CO.,
73 à 79 rue Tchoupitoulas.
26 nov—D.Ma.V

Nouvelle-Orléans, 9 février 1881.
Avis est par le présent donné que le certificat No 2858, pour cinq actions du Fond Capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, fait à mon ordre le 30 avril 1880, a été perdu ou égaré et le public est prévenu de ne pas le négocier, ayant déjà fait application pour un nouveau certificat.
Mme AIMÉ REIBAUD.
10 fév—10,17,24—mars 3,10,17.

CHAMPAGNE
Vin de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co.,
A Mareuil-sur-Ay.
DRY VERZENAY Napoleon's Cab't. Maximum, sec, cuvée spéciale.
A vendre par J. B. FOLARI, JOS. VIGNES, CLARK & MEADER, A. N. TOURNE, CHS. LACOUME, S. LOUSTAUNAU, LEON LAMOTHE, LOUIS CHAPLAIN, VICTOR BÉRO.
Et par E. J. HART & CO 77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.
Célestins, Hauterive, Grande Grille.
EAU DE FRIEDRICHSHALL
A vendre Importateurs, les pharmaciens, &c.
E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 77, rue Tchoupitoulas.
2 avril...1an D.Mar V

Changement de bureau et de domicile
[illegible]

ETRANGERS,
ALLEZ CHEZ
DANZIGER
131-Rue du Canal-131
Grand Déballage de Marchandises de Printemps.
Grand Déballage de quatre-vingt Caisses de Nouveautés de Printemps, Comprenant un Assortiment choisi
—DE—
SOIERIES de Printemps et d'Eté.
20 pièces SOIERIES POMPADOUR et FOULARD à 65 et 75 cts.
20 pièces SOIERIES couleurs unies à 50 cts.
40 pièces SATINS de toutes nuances à 40 cts.
Soierie gros grain noire à 65, 75 cts et $1.
Les meilleures Soieries noires de Bonnet et Treillard.
Soieries d'été à 40 et 60 cts.
Soieries brocadées noires et en couleur à 65 cts et au-dessus.
Grenadines Noires
En grande variété: Unies, à carreaux et de fantaisie: Brocade, satin, à raies de satin et autres nouveautés.
1 caisse Satin Pompadour, étoffe très meilleure et soyeuse—en genres très élégants.
2 caisses de Pompadours Drap Monde, de tous les genres nouveaux.
1 caisse Crêpe fleur de thé, articles très élégants.
500 Parasols et Demi-Ombrelles Nouveautés élégantes.
Etoffes à Robes.
Grenadines couleurs légères à raies métrées.
2 caisses Alpacas en couleur à 12 1/2 cts.
1 caisse Cachemires d'été à 15 cts.
1 caisse Brocade Debège grise à 15 cts en valant 35.
3 cais es Alpaca Brocade à 20 et 25 cts.
1 caisse jolies Grenadines Brocades.
1 caisse Bagnes français couleurs unies.
2 caisses Buntings en couleur.
1 caisse soieries Pompadour à raies; les mêmes articles que nous vendions la saison dernière à $1.25, nous les vendons au chiffre réduit de 40c.
Aussi, pour le bénéfice des étrangers.
5 caisses de Linon lawns et organdies, viennent d'être ouvertes et sont prêtes à être livrées à l'inspection. Une grande variété de calicots et de percales.
Toiles et étoffes de blancs.
Piqués blancs en grande variété.
Nansouks à carreaux de 10c à au-dessus.
Victoria lawns de 10c à au-dessus.
Lawn des Indes, Lawn de Perse, à raies Nansouk, Mulls—un grand assortiment.
Lawn d'Irlande, tout toile, 24 yardes la pièce à $6.
Linon Damas à 30, 40 et 50 cts.
Serviettes Linon Damas à 50, 60, 75 cts et plus la douzaine.
Serviettes Huck à 50, 75cts $1 et plus la douz.
Mouchoirs Bobinet à $1 50 et au dessus.
Drill—couleur, couvertures de table, bordures en couleur, Damas et Nappes assorties.
Un marché exceptionnel.
2 caisses de Draps de lit, toile française. Nous garantissons ces marchandises comme étant de toile pure, valant de 60 à 65 cts et les offrons au bas prix de 30 cts.
15 pièces Toile française à taies d'oreillers, garantie tout toile et parfaite, valant de $1.10 à $1,25; nous les offrons à seulement 50 cts.
Etoffes de Deuil
en grande variété.
Cachemires noirs, Delaines, Tamises Bombazines en grande variété, unis et à dessins, Buntings noirs.
Articles de Fonds et d'Habitation
aux plus bas prix de New York. Etoffes à marnaise de l'Alabama et à raies, Cotonnades, Denims, Cotonnades à carreaux, Etoffes à Draps et à Chemises, etc. etc.
Articles de fantaisie, Notions, Boutons, Franges, Bijouterie, Cols et Manchettes. Nœuds de cols et de dentelle, Articles de dentelle, Véritable Valenciennes, Languedociennes, Broderies et autres dentelles.
Rubans de fantaisie et unis, Porte-monnaies, Parfumerie, Poupées, Eventails, Garnitures de tous genres, Broderies, etc. etc.
Gants de Peau! Gants de Peau!
De toutes les nuances nouvelles, tout exprès et convenables pour le carnaval.
Bonneterie! Bonneterie!
Un vaste assortiment de Bonneterie de fantaisie pour dames, demoiselles et messieurs.
Un marché—bargain—spécial.
200 douzaines Bas blancs bien finis pour dames à $2, valant $3 50.
100 douzaines Bas blancs bien finis pour dames à $2 50, valant $4 50.
300 douzaines Bas blancs bien finis pour dames à $3, valant $4 50.
Linge de dessous et Vêtements tout faits.
Ce département sera, cette saison, plus attrayant que de coutume, et chaque détail a été l'objet de la plus grande attention sous le rapport des manufactures.
Nous sommes prêts à défier toute concurrence, ainsi que le démontrent les prix suivants:
Chemises de dames, bien cousues, bien faites, 30 cts.
Do. Do. à entredeux et bandes appareillées, à 45 cts.
A 50 cts article élégant.
A 60 cts une Chemise batiste valant 85 cts.
A $1, $1 25, $1 50 et $2, en batiste Lonsdale de la meilleure qualité, garnie avec goût, taillée et faite ici.
Sacs de dames, bien faits, bien cousus,
En magnifique coton, à 35 cts; garnie à 45 cts; en batiste, à broderie, devant rabattu, bouillon tout autour, à 75 cts.
Véritables Nouveautés, en dessus et en genre, à $1, $2, $2.50 et $3.
Robes de Drapes, à 50 cts valant 65 cts;
A 65 cts, nous avons un bel article en coton, garni jusqu'au bout.
Robes batiste, tuck, bandes et entredeux appareillés, à $1. Bon marché à $1.50.
Caleçons de dames, garnis, à 35 cts;
Caleçons pour dames, tuck, bandes et entredeux appareillés, 50 cts;
Sacs batiste Lonsdale, bien faits, à 60 cts;
Jupons de dames, de qualité supérieure, des plus durables, à 30 cts jusqu'aux prix le plus élevé.
Nous signalons à l'attention spéciale la manière dont nos articles sont faits. Les inférieurs comme les plus fins, sont l'objet d'une attention particulière.
Habillements! Habillements!
Tous nos habillements en coton fine, ont été réduits à 30c.
Habillements laine de printemps dernier genre en nuances, seulement $7.
Habillements soie! Habillements cachemire!
En un mot, toute espèce d'habillements, à bien au-dessous des prix du Nord.
Les étrangers qui seront ici durant le carnaval feraient bien de s'adresser à nous avant d'acheter ailleurs; ils en sortiront satisfaits.
DANZIGER,
No 131, RUE DU CANAL.
BATISSE TOURO.
27 fév—

A vendre pour cause de départ.
L'AMEUBLEMENT de la maison No 106 rue Conti, se composant de 12 chambres meublées et louées à des bons locataires, ainsi qu'une grande blanchisserie française: Existence de dix ans.
S'adresser à la susdite adresse.
4 mars 1 mois VeDMe

W. FRANTZ. H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie,
Montres, bijouterie,
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
Vente—20 1er Ma V

For Breakfast!
CHOCOLAT MENIER.
Sold Everywhere.
PARIS AND LONDON.
New York Depot 286 Greenwich St.
[illegible] de la gare du Chemin de fer de Jackson.
Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet. Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade [illegible] jusqu'à Decatur. Decatur [illegible] Champs-Elysées [illegible] de la gare du chemin [illegible] et à Milneburg [illegible]